

L'Éducation pour tous (EPT) en Amérique latine et dans les Caraïbes : Évaluation des progrès et enjeux de l'après-2015

30-31 octobre 2014, Lima (Pérou)

Déclaration de Lima

Préambule

1. Nous, Ministres de l'éducation de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), hauts responsables gouvernementaux, organismes du système des Nations Unies, représentants des organisations de la société civile et partenaires du développement, rassemblés à la réunion sur « L'Éducation pour tous (EPT) en Amérique latine et dans les Caraïbes : Évaluation des progrès et enjeux de l'après-2015 » à Lima (Pérou), du 30 au 31 octobre 2014.
2. Nous remercions le Ministère de l'éducation péruvien d'avoir facilité et accueilli cet événement important pour la région.
3. Ayant délibéré sur les progrès de l'EPT dans la région, sur l'Accord de Mascate adopté à l'issue de la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous à Mascate (Oman), 12-14 mai 2014, et sur le document final du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, et ayant examiné les tâches inachevées relatives à l'EPT dans la région, ainsi que les défis et priorités qui vont dicter le programme régional de l'éducation pour l'après-2015, nous adoptons la présente déclaration.
4. Nous approuvons les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord de Mascate, notant que l'objectif primordial consistant à « Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030 » traduit les aspirations de la région LAC en matière d'éducation et de développement ainsi que la feuille de route établie par la première réunion des ministres de l'éducation de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) à Cuba, en février 2013.

Position de la région LAC sur l'agenda pour l'éducation post-2015

5. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental, un préalable à l'exercice d'autres droits, et qu'elle est essentielle à une croissance et une prospérité pacifiques, inclusives, équitables et durables dans la région LAC.
6. Les inégalités constituant l'un des principaux obstacles au progrès social dans la région, nous pensons que l'agenda pour l'éducation post-2015 devrait avoir pour principe directeur de contribuer à la réduction des inégalités et de la pauvreté grâce à la mise en place d'une éducation inclusive de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, et nous saluons la riche diversité culturelle de la région LAC.
7. Parvenir à l'équité et l'inclusion exige de garantir à tous les enfants, jeunes et adultes, leur droit à l'éducation, ainsi que leurs droits à réaliser leur potentiel et leurs aspirations dans le cadre et par le biais de l'éducation. Cela exige également de tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants en accroissant leur participation à l'apprentissage et en réduisant l'exclusion de et dans l'éducation.
8. Nous reconnaissons que dans notre quête d'une éducation inclusive de qualité pour tous, nos pays ont accompli des progrès notables. Nous prenons acte des tâches encore inachevées, ce qui doit nous inciter à redoubler d'efforts pour donner à l'éducation et à l'apprentissage une conception plus large et

adaptée au contexte, qui tienne compte de notre diversité multiculturelle et multilingue et de nos processus nationaux respectifs vers le développement durable et leur donne toute leur valeur.

Les domaines prioritaires de la région LAC

L'équité, la qualité et l'inclusion

9. Nous nous engageons à examiner toutes les formes d'exclusion et de discrimination, de disparités et d'inégalités, dans l'accès aux cycles, processus et résultats de l'éducation et de l'apprentissage et leur achèvement. Nous lèverons les obstacles à l'égalité des chances et soutiendrons les groupes défavorisés ou marginalisés en élaborant des stratégies éducatives globales visant à favoriser la participation de ces groupes à l'éducation et l'achèvement de leurs cycles d'éducation, grâce à des programmes d'enseignement interculturels, multiculturels et multilingues, et des programmes qui répondent aux divers besoins éducatifs (par exemple, des programmes d'aide alimentaire à l'école). Les besoins des personnes handicapées seront également pris en compte à tous les niveaux de l'éducation. Au-delà de la parité numérique, nous accélérerons les progrès vers l'égalité des genres en nous attaquant aux causes des disparités dans les acquis de l'apprentissage à tous les niveaux.
10. L'interculturalité est un aspect indispensable de l'éducation de qualité. L'école n'est pas le seul acteur de l'éducation. Il est important que les familles, les communautés, les organismes sociaux et les médias assument leurs responsabilités en la matière, avec le soutien des établissements éducatifs.

Un apprentissage tout au long de la vie inclusif et équitable pour tous

11. Un accès inclusif et équitable à une éducation de qualité devrait être garanti à tous les enfants, jeunes et adultes, et à tous les niveaux du système éducatif, de l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) à l'enseignement supérieur. Puisque l'EPPE joue un rôle primordial dans la construction de fondements solides à l'apprentissage et au développement, il faut donner la priorité à l'expansion continue de services d'EPPE de qualité en mettant l'accent sur le développement global de l'enfant. Nous recommandons de garantir au moins 12 années d'enseignement formel, obligatoire et gratuit, de qualité pour tous d'ici à 2030, dont au moins une année d'enseignement pré-primaire. Tout doit être mis en œuvre pour garantir un accès à des possibilités d'apprentissage de qualité, notamment par le biais de programmes communautaires et de formation aux compétences parentales dispensés dans les écoles et les centres d'éducation. Si nécessaire, des filières d'apprentissage alternatives pertinentes devraient aussi être proposées et homologuées. Nous sommes résolus à offrir une éducation et une alphabétisation aux jeunes et aux adultes par des programmes formels et non formels, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous décidons de consolider l'enseignement supérieur par des programmes de qualité et le renforcement des sciences et de la technologie, y compris la recherche, l'innovation et les savoirs locaux et traditionnels qui contribuent au développement national.

Aptitudes et compétences pour la vie et le travail

12. Compte tenu des rapides transformations sociales, économiques et environnementales que connaît la région LAC, tous les apprenants devraient acquérir les compétences de la vie courante ainsi que les compétences techniques et professionnelles nécessaires à un travail décent, à l'entrepreneuriat et à une vie digne, pour devenir plus créatifs et innovants, exercer une pensée critique, communiquer efficacement, résoudre les problèmes de façon indépendante et s'adapter aux changements socioéconomiques ainsi qu'améliorer leur qualité de vie et celle de leurs communautés.

L'Éducation en vue du développement durable

13. Nous nous engageons à développer des programmes d'Éducation en vue du développement durable (EDD) et d'éducation à la citoyenneté mondiale afin que les apprenants puissent :

- (a) acquérir des connaissances, des valeurs et des attitudes pour promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des genres et une culture de la paix et de la non-violence ;
- (b) devenir les personnes qu'ils veulent être et bénéficier de conditions de vies sûres, participer de façon responsable à la société, embrasser la diversité, vivre et travailler ensemble dans l'harmonie ;
- (c) contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et de la vie sur notre planète et avoir la possibilité de répondre aux défis du changement climatique.

Qualité de l'éducation

14. Nous nous engageons à viser l'excellence dans l'enseignement public pour tous. La qualité de l'éducation est une préoccupation majeure pour la région LAC. Elle est une condition essentielle pour lutter contre les inégalités et la pauvreté et créer des sociétés plus inclusives. C'est un concept large et multiple qui implique une approche holistique de l'apprentissage tout au long de la vie. Une éducation de qualité s'articule autour de cinq axes : l'équité, l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Nous soulignons l'importance d'évaluer les processus et résultats de l'apprentissage, ainsi que la production des données issues de la recherche. Nous décidons d'élaborer des systèmes nationaux globaux de soutien et d'évaluation qui prennent en compte tous les axes d'articulation de la qualité et produisent des données solides pour la formulation des politiques et la gestion des systèmes éducatifs.
15. Aux fins d'amélioration de la qualité de l'éducation, nous nous engageons également à élargir le recours aux TIC et à exploiter tout leur potentiel dans les processus d'enseignement et d'apprentissage, pour améliorer les résultats et les environnements d'apprentissage, réduire la fracture numérique et faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail.
16. Les environnements d'apprentissage doivent être sûrs, sains, sensibles à l'égalité des genres, inclusifs et propices à l'apprentissage, embrasser la diversité culturelle et répondre aux systèmes globaux de suivi d'assurance de la qualité.
17. Nous décidons d'augmenter le nombre d'activités et de jeter des passerelles entre les secteurs formels, non formels et informels de l'éducation ; nous allons renforcer le rôle des familles pour qu'elles deviennent plus impliquées et soient un meilleur soutien pour l'éducation de leurs enfants.

Enseignants, éducateurs, directeurs d'école et responsables scolaires

18. Nous considérons qu'il est important que les Objectifs de développement durable (ODD) comportent une cible principale relative aux enseignants, qui reconnaisse la nécessité de souligner leur rôle en tant qu'acteurs majeurs de l'agenda post-2015, et pas seulement comme des instruments de mise en œuvre, comme dans la proposition actuelle du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (OWG). Les enseignants, éducateurs, directeurs d'école et chefs d'établissement sont des acteurs clés d'une éducation de qualité. Nous nous engageons à renforcer une stratégie régionale destinée aux enseignants et directeurs d'école afin que tous les apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate, dans des écoles bien gérées, en collaboration avec l'Équipe spéciale internationale sur les « enseignants pour l'EPT ». Nous nous engageons également à offrir une formation professionnelle continue aux enseignants, éducateurs, directeurs d'école et chefs d'établissement, en tenant compte des bonnes pratiques dans la région et en partageant des informations sur ces dernières.

Gouvernance et financement

19. Nous sommes déterminés à créer des cadres politiques qui encouragent la responsabilité et la transparence, et qui accroissent la participation de toutes les parties prenantes (telles que la société civile, les communautés, les familles, les enseignants, les étudiants et autres partenaires locaux) à tous les niveaux du système éducatif. Nous nous engageons à renforcer l'enseignement public en tant que

garantie pour la construction de la démocratie et le droit à l'éducation. Les gouvernements resteront les premiers responsables et les garants d'une gestion et d'un financement efficaces, équitables et durables de l'éducation et des écoles.

20. Nous déclarons que le financement de l'éducation est un investissement pour le développement. Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur un mode de financement diversifié, qui soutienne une éducation publique de qualité conforme aux droits culturels, sociaux, politiques et collectifs de tous les citoyens. Les investissements publics devraient garantir la répartition équitable des ressources entre les différents sous-secteurs et lieux éducatifs ainsi que des programmes ciblés de soutien aux groupes marginalisés. Nous reconnaissons les efforts déployés par les pays de la région pour accroître l'investissement dans le secteur éducatif. Dans le respect de la liberté fiscale des pays, nous recommandons d'atteindre progressivement les points de référence internationaux de 6 % du produit intérieur brut (PIB) et de 20 % des dépenses publiques totales pour l'éducation, et d'augmenter encore ces pourcentages d'ici à 2030. Tout en soulignant qu'un financement public solide est un facteur primordial de succès, nous reconnaissons aussi l'importance des partenaires du développement pour la réalisation des objectifs de l'éducation post-2015 et nous les appelons à renforcer et mieux cibler leur soutien à l'éducation, en s'harmonisant et se coordonnant avec les gouvernements. Nous nous félicitons de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Nous appelons les mécanismes de financement internationaux, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation, à appuyer la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015 conformément aux besoins et priorités des pays concernés.

Vers le Forum mondial sur l'éducation, mai 2015

21. Nous invitons l'UNESCO, avec l'UNICEF et avec le soutien des organisations copartenaires de l'EPT, ainsi que la société civile, les groupes et partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux, à continuer de mener la coordination de l'élaboration de l'agenda pour l'éducation post-2015 et du cadre d'action associé, à travers une large « Alliance pour l'éducation » dans la région pour le cycle 2015-2030, qui tienne compte des mandats, priorités, programmes sociaux et accords des pays et d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'éducation dans la région. Nous recommandons en outre que l'UNESCO continue à diriger, coordonner et fournir un appui technique pour la mise en œuvre, le contrôle et la responsabilité du futur agenda pour l'éducation post-2015, y compris le renforcement d'outils novateurs tels que son document phare, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT.

22. Nous nous engageons à promouvoir le futur agenda pour l'éducation dans les négociations intergouvernementales à venir. Nous veillerons également à faire en sorte que les conclusions de la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable qui se tiendra à Nagoya, Aichi (Japon) du 10 au 12 novembre 2014 soient prises en compte dans le futur agenda de l'éducation. Nous nous engageons à œuvrer à harmoniser l'objectif et les cibles relatives à l'éducation dans le programme mondial de développement pour l'après-2015 qui sera adopté lors du Sommet des Nations Unies en septembre 2015 avec l'agenda de l'éducation qui sera adopté lors du Forum mondial sur l'éducation à Incheon (République de Corée) du 19 au 22 mai 2015. À cette fin, nous participerons activement aux futures consultations, et nous animerons et mènerons les débats dans nos pays.

Lima, le 31 octobre 2014